

Castelnau Mag'

Magazine d'information municipale N°6

Mai 2023

Spécial festivités

Pages centrales à détacher



Le mot du Maire



A l'approche de l'été, c'est encore la sécheresse qui sévit malgré les rares pluies passées ou annoncées, catastrophique pour l'agriculture ou le risque d'incendies.

La préfecture nous a placés en alerte renforcée. Ces restrictions de simple bon sens nous confirment que l'eau est devenue désormais un bien précieux, un « or bleu » qu'il ne faut pas gaspiller.

Le forage qui alimente notre village est largement en capacité de fournir l'eau nécessaire, mais chacun, à sa mesure, doit l'économiser.

Après plusieurs mois de travaux, la compagnie du Bas Rhône Languedoc vient de mettre en eau le réseau d'irrigation sur une grande partie du vignoble castelnaulais. Sécurisation des récoltes et amélioration de la qualité de nos vins et de notre Picpoul de Pinet qui vous

donne rendez-vous pour la 3eme édition de « Picpoul de Pinet s'invite au château de Guers » le 28 juillet.

Concernant la sécurité et la mise en place d'un système de vidéoprotection, toutes les procédures légales ont été effectuées et nous n'attendons plus que la livraison des caméras.

En matière de propreté, le combat est permanent et l'affaire de tous : nettoyer son devant de porte, signaler un dépôt sauvage, participer aux journées de ramassage sont des réflexes qui doivent devenir systématiques.

Enfin, parce que la fête et les bons moments sont essentiels, vous trouverez au milieu de ce magazine une double page détachable avec toutes les manifestations de l'été.

Avec les associations, nous vous y attendons très nombreux.

Je vous souhaite un très bel été à Castelnaud.

Votre maire, Didier MICHEL

SOMMAIRE

Édito	p.1
Retour en images	p.3
Budget de la commune	p.4
Cadre de vie	p.8
Actualités	p.9
Urbanisme	p.12

Spécial festivités	p.13
Culture et patrimoine	p.17
Enfance et jeunesse	p.19
Vie des associations	p.21
Infos pratiques	p.27
Infos pratiques	p.28

Diffusion

Page Facebook

« Castelnaud notre village »

Site mairie

<https://www.castelnaud-de-guers.com>

Nous remercions toutes les personnes et les associations qui ont collaboré à la réalisation du magazine et qui ont accepté la publication de leurs photos.

Responsable de la publication

Didier MICHEL

Rédaction

Mairie de Castelnaud de Guers



Repas des aînés offert par la municipalité, vendredi 3 mars



Cérémonies commémoratives du 19 mars et du 8 mai



Campagne de dératisation initiée par l'Agglo



Visite guidée à Castelnaud de Guers organisée par l'office du tourisme du Cap d'Agde le 11 mai

LE BUDGET PRIMITIF 2023

Le Budget Primitif reprend l'ensemble des autorisations budgétaires prévisionnelles permettant la perception des recettes et l'engagement des dépenses communales. Son vote et adoption à la majorité ont eu lieu lors du conseil municipal du 11 avril 2023. Ce Budget s'inscrit dans la continuité des engagements pris pour le mandat que vous nous avez confié.

Les orientations du BP 2022

Fonctionnement

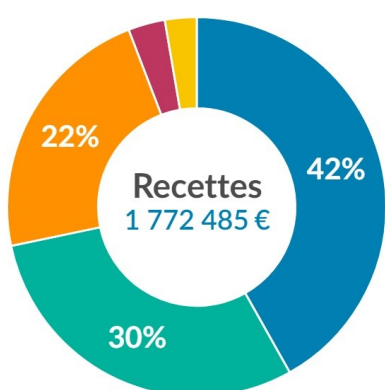
1 772 485 €

Investissement

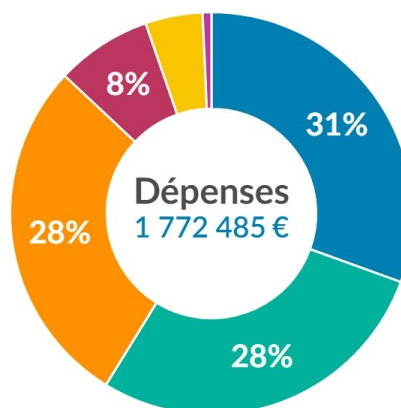
853 793 €

- Contenir l'endettement, pas de hausse de taxes,
- Pas d'investissement inconsidéré,
- Du réalisme et de la prudence.

Fonctionnement

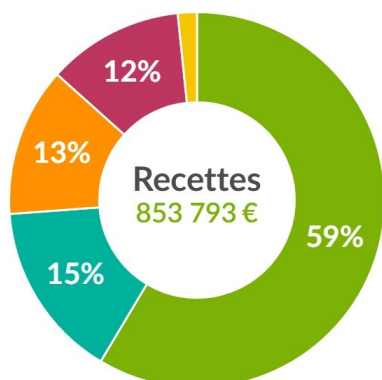


Impôts et taxes :
741 500 €
Excédent antérieur :
529 670 €
Dotations et participations :
397 815 €
Produits des services :
55 600 €
Autres recettes :
47 900 €

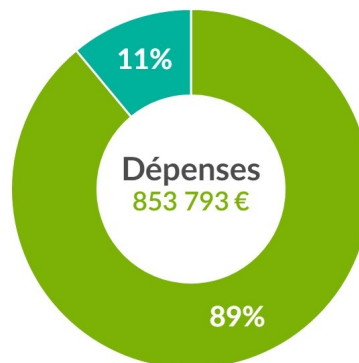


Charges de personnel :
541 000 €
Charges générales :
501 000 €
Virement à section d'invest :
499 985 €
Charges gestion courante :
136 500 €
Autres dépenses :
81 500 €
Intérêts d'emprunts :
12 500 €

Investissement



Virement de section de fonct :
499 985 €
Excédent d'invest reporté :
130 208 €
Dotations et subventions :
109 600 €
Produits des cessions :
100 000 €
Autres recettes :
14 000 €



Dépenses d'équipement :
759 793 €
Remboursement du capital :
94 000 €

Les orientations du Budget

- ♦ Maîtrise des dépenses de fonctionnement
- ♦ Pas d'investissement inconsidéré et non calculé
- ♦ Contenir l'endettement, pas de hausse de taxes



Finances communales : perspectives et projets 2023

**Aménagement ancien
appartement Beffroi en salle
de réunions pour les
associations**



Projets d'investissement et vie de la commune

Remplacement de 83 lanternes :

86 000 €

Création voie douce chemin de l'Aventin :

47 000 €

Vidéo protection avec 11 caméras :

47 000 €

Création de 2 bureaux à la mairie :

60 000 €



**Local et terrain
de tambourin
Réfection grillage
et toilettes pour PMR**

Comment se répartissent les dépenses de la commune en 2023



56%

1 178 500 €
Admin générale

946€ / habitant



36%

759 793 €
Infrastructures

610€ / habitant



5%

106 500 €
Rembours dette

85€ / habitant



3%

67 500 €
Autres dépenses

54€ / habitant

	Taux voté	Produit voté
 Taxe foncière	37.66%	498 995 €
 Taxe foncière non-bati	98.51%	132 890 €

Hausse de prix : l'énergie

Pour 2023, les coûts de l'électricité seront multipliés en moyenne par 3 pour les bâtiments communaux et par 1,5 pour l'éclairage public. L'extinction de nuit permettra d'atténuer cette augmentation. En ce qui concerne le gaz (école), l'augmentation sera de 400% : pour 2022 le montant réglé était de 4 930€, pour 2023, il a fallu prévoir 20 000€. Un effort est donc demandé aux associations, l'augmentation totale de l'année avoisinera les 100 000€.

Les principaux travaux budgétisés cette année en investissement : achat terrains près des ateliers, climatisation salle du conseil (et mariages) et maison du peuple, rénovation appartement du Beffroi (1er étage), création d'une voie douce chemin du l'Aventin, réfection chemin des Saliniers 2ème tranche, pose de 11 caméras pour la vidéo protection, remplacement de 83 lanternes (éclairage public) aménagement du jardin jouxtant l'école, containers enterrés pour les ordures ménagères, achat d'un véhicule, façade de la chapelle des Pénitents, etc....

Le Compte Administratif retrace la situation des finances de notre commune. Il reprend l'ensemble des recettes et dépenses réalisées lors de l'année écoulée (2022). Il a été voté à la majorité lors du conseil municipal du 11 avril 2023 en conformité avec le compte de gestion établi par le trésorier public.

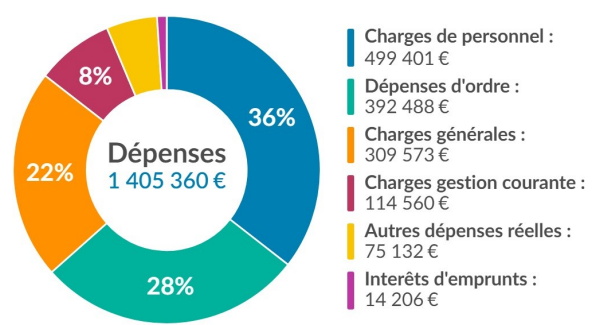
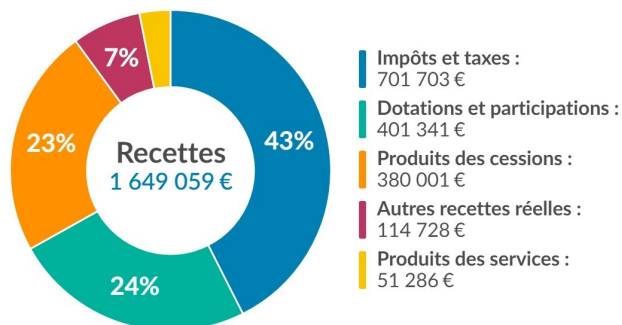
LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Les principales dépenses d'investissement pour l'année 2022 - remboursement emprunt 88.830€ - Déficit d'investissement 292.422€ - Cahm(pluvial et DCI) 3.555€ - Achat terrains 52.929€ - Parking Airettes 34.710€ - Chemin des Saliniers et îlots route de Pomérols 50.788€ - Eclairage 22.978€ - Arrêts de bus 26.560€ - Jardins partagés 23.353€ - Achat mobilier et matériel informatique 12.504€ - Achat panneaux et barrières 5.062€ - Restauration Monument aux Morts 6.150€

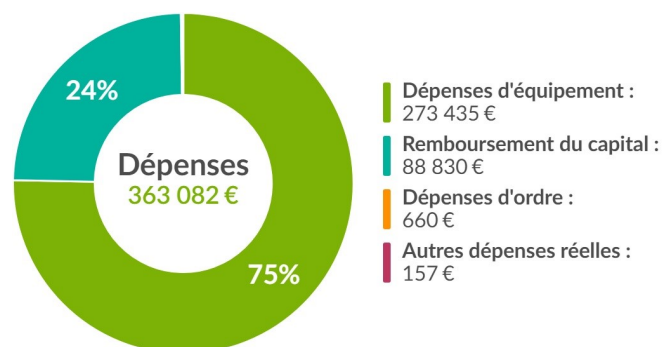
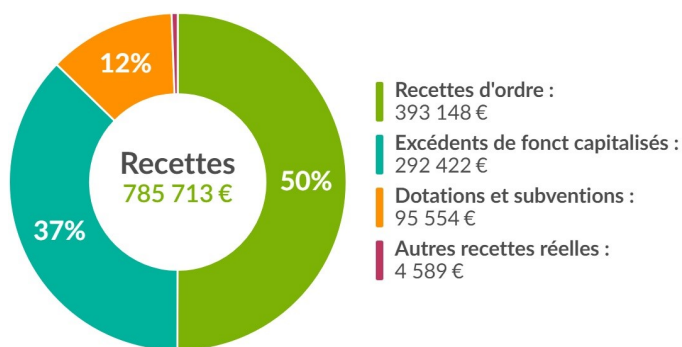
Faits marquants du Compte Administratif

- ◆ L'excédent de fonctionnement pour l'année 2022 s'élève à 243.700€
- ◆ L'excédent d'investissement pour l'année 2022 s'élève à 422.631€.
- ◆ L'excédent total à reporter s'élève au total à 659.878€

Fonctionnement



Investissement



Les résultats du CA 2022

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2022	Fonct	1 649 059 €	1 405 360 €
	Invest	785 713 €	363 082 €
Reports de l'exercice 2021	Fonct	285 970 €	0 €
	Invest	0 €	292 422 €
Total (réalisations + reports)		2 720 744 €	2 060 865 €
Restes à réaliser reportés en 2023	Invest	0 €	0 €
Résultat cumulé		2 720 744 €	2 060 865 €
Résultat financier de clôture		659 879 €	

- ◆ L'excédent de fonctionnement pour l'année 2022 s'élève à 243.700€
- ◆ L'excédent d'investissement pour l'année 2022 s'élève à 422.631€.
- ◆ L'excédent total à reporter s'élève au total à 659.878€

Réalisation des investissements
42%

Capacité de désendettement
3.21 ans



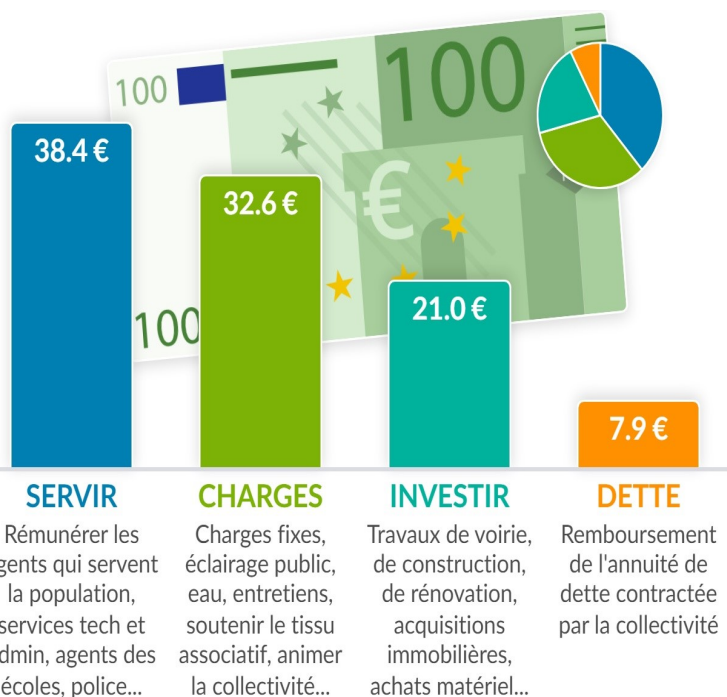
**Mur banché
Parking des Airettes**

**Réfection de la première partie du
chemin des Saliniers**



**Deux arrêts de bus : montée de la
Garenne et avenue de Pomérols**

Que fait la commune avec 100€ ?



FONCTIONNEMENT 2022

Les charges du personnel ont augmenté en 2022 suite à l'augmentation du point d'indice (+ 3.50% directives de l'ETAT). Les charges fixes ont légèrement baissé malgré l'inflation et une attention constante à la maîtrise de nos dépenses.

INVESTISSEMENT 2022

Les travaux d'investissement ont légèrement baissé par rapport à 2021, (- 9%).

Pincipales dépenses d'investissement réalisées en 2022 : 2 arrêts de bus (26.560€), chemins des Saliniers et îlot route de Pomérols (50.789€), Eclairage public et changement d'éclairage dans les salles communales (33.352€), mur banché parking des Airettes (34.710€), achat de terrains (52.929€) jardins partagés (23.353€)....

Une personne mordue aux jardins partagés par un chien échappé



L'article 1243 du code civil prévoit que « le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé ».

Si vous portez plainte en cas de morsure par un chien, le propriétaire ou le détenteur de l'animal au moment des faits risque alors une sanction pénale.

Le débroussaillage : les obligations du particulier

Les propriétaires soumis aux obligations de débroussaillage doivent débroussailler et maintenir en état débroussaillé les terrains situés à moins de 200 mètres des massifs boisés, landes, garrigues ou maquis.

Vous êtes en **zone "non urbaine"** (définie par les documents d'urbanisme Zones AU, N, D, NA, NC ou ND du document d'urbanisme en vigueur) Vous avez obligation de débroussailler dans un rayon de 50m autour de toute construction, même dans le cas où cette distance dépasse les limites de votre propriété. L'intervention sur fond voisin doit être réalisée après obtention préalable d'une autorisation d'intervention par le propriétaire de la parcelle. Les voies d'accès aux propriétés bâties doivent être dégagées de toute végétation selon un gabarit de sécurité de 4m de large sur 4m de hauteur pour garantir l'accès aux véhicules de secours.

Vous êtes en **zone "urbaine"** (Zone U du document d'urbanisme en vigueur) ou en zone spécifique listée par arrêté préfectoral, vous avez obligation de débroussailler l'intégralité de votre parcelle, avec ou sans bâtiment.



Déchets et tri sélectif - Les différents bacs de collecte

La poubelle **verte** est destinée aux ordures ménagères. Elle doit être sortie le lundi soir.

La poubelle **orange** est destinée aux déchets Bio. Elle doit être sortie le jeudi soir.

La poubelle **jaune** est destinée à recueillir les emballages ménagers recyclables. Ceux-ci doivent être jetés en vrac et en aucun cas dans des sacs en plastique. Ce bac doit être sorti le vendredi soir.



Les conteneurs doivent être sortis au point de regroupement à partir de 20 heures la veille du jour de collecte et être rentrés le plus rapidement possible après le passage de la collecte. Ils ne doivent en aucun cas rester en permanence sur la voie publique.

Questions / Réponses

Peut-on brûler des déchets verts dans son jardin (feuilles, branches, ...) en zone urbaine ?

Non, il est interdit brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre.



Bruit le dimanche ou les jours fériés ? Ce que l'on peut faire et ne pas faire ...

Le Conseil National du Bruit (CNB) établit des tranches horaires précises. Le dimanche et les jours fériés, des travaux légers peuvent être réalisés entre 10h et midi. Pour des travaux plus lourds, vous devrez attendre la semaine pour les réaliser.

Chemin des Caminières

Après plusieurs semaines, les travaux concernant le remplacement des canalisations d'eau et le revêtement de la chaussée sont achevés.

Ils ont été intégralement financés par l'agglo.



Beffroi

La salle du RDC a été rénovée. Elle est réservée aux associations afin qu'elles puissent s'y réunir.



Clims

Remplacement de trois climats réversibles à la maison du peuple (problème de fonctionnement depuis un certain temps) et deux dans la salle du conseil par souci d'économie d'énergie.



Terrain de tambourin

Le remplacement des filets du terrain du tambourin a nécessité la location d'une nacelle.

De plus, des aménagements sont en cours dont le remplacement des toilettes.

Suite à des problèmes de vandalisme, le barbecue extérieur a été remis en état.



Pose d'une buse près de la salle polyvalente

Etat des ressources en eau

Au regard de l'aggravation du déficit hydrologique et hydrogéologique et des prévisions météorologiques défavorables à court terme, le préfet de l'Hérault a décidé de renforcer les restrictions sur les usages de l'eau dans le département.

Notre commune se situe en zone d'alerte renforcée et concerne les particuliers et les professionnels. Pour plus de précisions, RDV sur le site de la DDTM de l'Hérault ou sur le site de la mairie.



Réparation du pontil avec changement de buse Route de Pomerols

Automatisation des cloches

Après plusieurs mois d'interruption, les cloches sonnent à nouveau pour les offices et pour les trois angélus de la journée.

Le délai de réparation a été long car le nouveau système est piloté par une carte électronique dont la livraison a pris plusieurs semaines. Il permet notamment le pilotage à distance à partir d'un téléphone ou directement de la mairie.



Une nouvelle chevrière

Après plusieurs années d'activité, U. NOVAK qui élevait des moutons pour la viande a cessé son activité. Avec l'aide de l'agglomération, nous avons favorisé l'installation d'une nouvelle chevrière, bien connue des Castelnaulais puisque Marie-Alix est la petite fille de Louis CAUQUIL qui fut durant 36 ans le maire de Castelnaud. Changement d'activité cependant, puisque Marie-Alix va élever des chèvres avec un atelier de fabrication de fromages. Les chèvres, dont le talent de débroussailluses n'est plus à démontrer, pourront également nous aider à nettoyer des parcelles sur la commune et prévenir ainsi les incendies. Cette installation est toute récente et nous reviendrons en détail sur cette nouvelle activité qui va dans le sens du développement des circuits courts voulu par l'Agglomération.



L'irrigation arrive dans nos coteaux

Vous avez pu voir depuis plusieurs mois si vous vous promenez dans nos coteaux un grand chantier d'enfouissement des canalisations. Il s'agit du projet «Aqua Domitia» porté notamment par l'Europe, la région Occitanie et les autres collectivités afin d'irriguer les terres de la Gardiolle jusqu'au Biterrois. Le réchauffement climatique et les sécheresses récurrentes rendaient nécessaires cet investissement. C'est BRL (Compagnie du Bas Rhône - Languedoc) qui est le concessionnaire de cette opération. L'eau du Rhône est ainsi acheminée jusqu'aux parcelles à travers un réseau de canalisations et de bornes rouges que vous avez pu observer. Certes, la vigne a besoin de peu d'eau mais encore faut-il pouvoir lui en apporter au bon moment pour sécuriser la récolte et améliorer la qualité. Un raisin qui a souffert de la sécheresse ne donnera jamais un bon vin. Un bon projet pour la pérennisation de la viticulture sur notre terroir du Picpoul de Pinet.



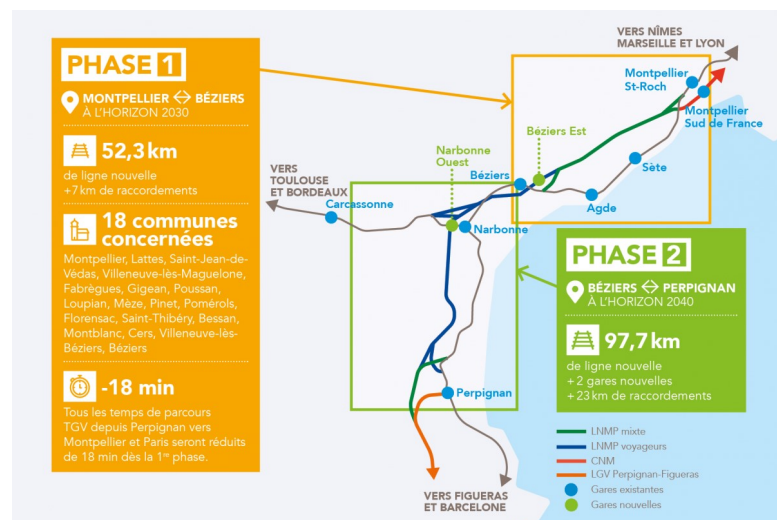
Travaux à venir

- Rénovation appartement du Beffroi (demande subventions en cours),
- Aménagement de deux bureaux au RDC de la mairie (urbanisme et police municipale),
- Poursuite des travaux de peinture dans les parties accessibles au public à la mairie,
- Réaménagement de l'espace Belzunces,
- Nouveaux travaux d'amélioration et entretien de la voirie.

Future ligne à grande vitesse

Longtemps serpent de mer, le chaînon manquant de la ligne à grande vitesse entre Perpignan et Montpellier a été définitivement lancé par l'État en 2021.

Cette ligne nouvelle Montpellier - Perpignan, LNMP, passera en bordure de Castelnaud sur la commune de Pinet parallèlement à la Voie Domitienne. Ce chantier colossal démarrera en 2029 pour se terminer en 2034. Certes, il va dans le sens du développement de moyens de transport écologiques mais ne fait pas que des heureux, les riverains bien sûr mais également le Syndicat de Défense du Picpoul de Pinet. Notre appellation va être impactée de plein fouet avec la perte d'environ 150 hectares, la possible modification du micro climat (entrée maritime) et l'impact visuel. Des compensations sont attendues.



CALENDRIER DE RÉALISATION DE LA PHASE 1



Entrainement des pompiers

Les pompiers de l'Hérault ont participé à un entraînement sur notre commune. Le but était la mise en place d'une réserve d'eau dans un bassin, eau pompée par les camions dans l'Hérault.

Cela permet de préserver les réserves d'eau potable prélevées par les bornes d'incendie.

Cet exercice nécessite la mise en place d'un bassin et de pompes ainsi que la présence des camions qui vont prélever l'eau.

Cette démarche se fera de plus en plus dans l'Hérault dès qu'une source d'eau naturelle sera proche d'un incendie pour préserver l'eau potable.



Que faire de mes encombrants ?

Les encombrants, c'est en déchèterie et c'est gratuit pour tous les particuliers !

Pour les **Personnes à Mobilité Réduite** ne pouvant pas se déplacer en déchèterie, un service de collecte des encombrants leur est dédié. Il se fait uniquement sur rendez-vous et selon un planning mensuel au numéro suivant : 04.67.90.48.03.

Lorsque votre rendez-vous est confirmé, vous devez sortir vos encombrants :

- ♦ la veille au soir du jour de collecte,
- ♦ présentés sur le trottoir et ne devant pas excéder 1m3.

Par ailleurs, si d'autres encombrants étaient sortis mais non indiqués sur le listing lors de la prise de rendez-vous, ils seront considérés comme des dépôts sauvages et verbalisables à partir de 135 € minimum.



L'accès aux déchèteries change ! Un badge est nécessaire

OBTENIR MON BADGE : LES SOLUTIONS !

- Je me connecte sur le site du SICTOM www.sictom-pezenas-agde.fr et je suis la procédure indiquée ci-dessous.

Je me munis de la carte grise du ou des véhicule(s) que je souhaite enregistrer (jusqu'à 3 pour les particuliers) et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

- Aucune demande par mail, la demande doit se faire directement sur le site.

- Si vous n'avez pas accès à internet :

- vous pouvez déposer votre demande avec les pièces justificatives à l'accueil du siège du SICTOM, 27 avenue de Pézenas, BP 112, 34120 Nézignan l'Evêque,
- l'envoyer par courrier.



L'Api bus dans notre commune

Créé par l'ADMR de l'Hérault en partenariat avec la CARSAT, l'API Bus est à destination des retraités et se transforme en un lieu de rencontres et de partage **100% gratuit** pour les participants.

Lors de ses passages à Castelnaud, plusieurs ateliers ont été proposés : initiation à l'informatique, atelier virtuel, jeux de sociétés et fabrication de produits ménagers.

Ces moments conviviaux se sont déroulés autour d'une collation.

Le RDV est pris l'année prochaine.

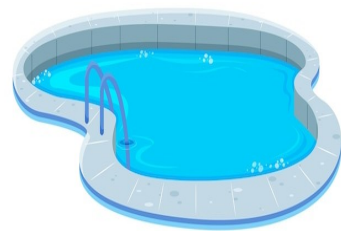


L'évacuation des eaux usagées de votre piscine

Elle est interdite dans le réseau d'égout et doit se faire dans le réseau pluvial. Si vous souhaitez vider votre eau dans le réseau public d'égout, une autorisation est nécessaire au préalable auprès de l'AGGLO.

Rappel : il n'est absolument pas indispensable de vider annuellement la totalité de l'eau d'un bassin. En effet, un traitement et une filtration efficaces de votre eau permettent de la renouveler. Dans des cas particuliers (réparations sur la structure) une « vidange » complète peut être nécessaire. C'est pourquoi une telle autorisation est ponctuelle et ne vous sera accordée uniquement qu'en cas de nécessité absolue.

Il faut parfois envisager d'autres solutions comme par exemple faire appel à un vidangeur, récupérer l'eau pour arroser votre jardin ou utiliser un puisard pour récupérer l'eau.



QUELLES AUTORISATIONS POUR VOS TRAVAUX ?

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

PANNEAUX SOLAIRES, CLIMATISEUR, VELUX, PARABOLE : DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

PISCINE

- Quelle que soit la dimension, non couverte et restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m² ouverte : DP
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC

TERRASSE COUVERTE OU SURÉLEVÉE, NON ACCOLÉE

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC

TERRASSE

Sans surélévation ni fondation profonde, que le que soit la surface : aucune formalité

CRÉATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : DP

TOIT

- Tuiles (réfection de toiture) : DP
- Auvent, préau non accolé à une construction principale
 - < 5 m² : aucune formalité
 - < 20 m² : DP
 - > 20 m² : PC

PORTAIL : DP

GARAGE

- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC*
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

VÉRANDA, TERRASSE COUVERTE ACCOLÉE

- < 40 m² : DP
- > 40 m² : PC*

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE : DP

* En secteur U d'un PLU, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant ne fait pas dépasser le seuil des 150m, vous pouvez déposer une DP jusqu'à 40m.

Nouvelle obligation : déclaration des biens immobiliers

Vous avez jusqu'au 30 juin.

Alors que la taxe d'habitation a été supprimée pour les résidences principales à partir de 2023, la Direction générale des finances publiques (DGFiP) demande à tous les **propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué**, d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale.

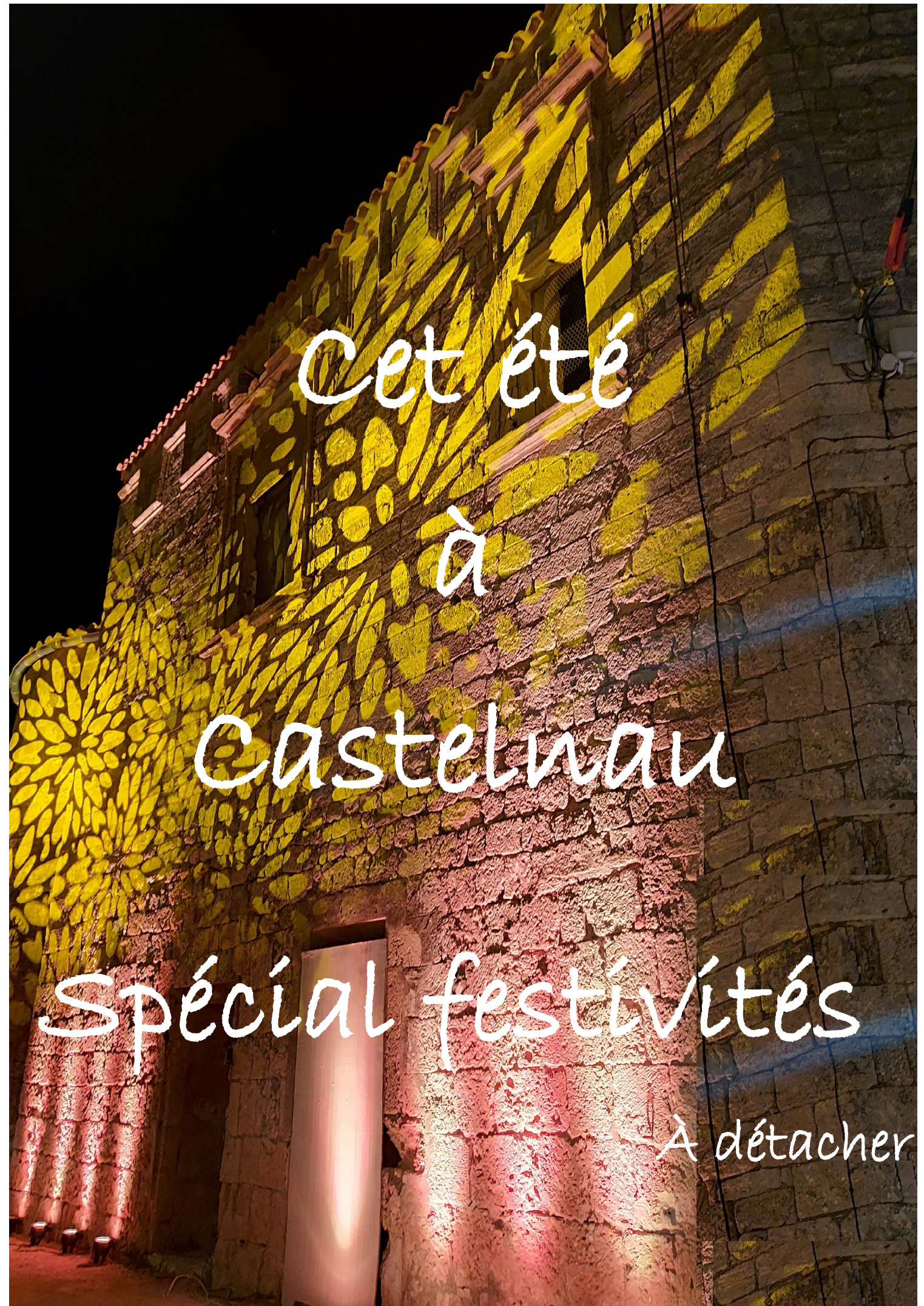
L'objectif est de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou de la taxe sur les logements vacants.

Cette obligation déclarative concerne **tous les propriétaires**, particuliers et entreprises, de biens immobiliers à usage d'habitation, et notamment les propriétaires indivis, les usufruitiers, et les sociétés civiles immobilières (SCI).

La déclaration est ouverte et accessible depuis le service en ligne **Gérer Mes Biens Immobiliers du site impots.gouv.fr**.

Attention : En cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission ou de déclaration incomplète, une amende d'un montant forfaitaire de 150 € par bien pourra être appliquée.





À détacher

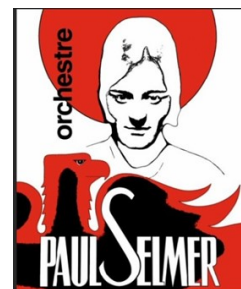
Rendez-vous samedi 10 juin pour démarrer les festivités de l'été à Castelnau

Top départ pour faire la fête, le 10 juin nous vous attendons nombreux pour commencer les festivités de l'été dans la joie et la bonne humeur.

Au programme : l'orchestre Paul Selmer pour les décibels et la danse, 3 Food-trucks, Croq's John pour régaler vos papilles et une buvette tenue par le cafetier du village

pour vous désaltérer.

En bref, une belle soirée en perspective pour commencer la période estivale 2023 !



A vos instruments pour fêter l'été en musique samedi 24 juin

Place de la mairie, à partir de 19h, la scène sera à la disposition des musiciens du village. N'hésitez plus et lancez-vous ! Venez vous faire connaître à la mairie.

Le groupe No Roots viendra animer une partie de la soirée.

Un snacking sera tenu par Croqs'John et une buvette est prévue, organisée par le COC.



Marchés de producteurs

Forts de leur succès, les marchés gourmands de producteurs de pays reviennent dans la cour du château de Castelnau de Guers cet été pour quatre dates à partir de 19 heures :

- * le vendredi 7 Juillet
- * le vendredi 4 Aout
- * le vendredi 18 Aout

À ces dates, la municipalité souhaite organiser des expositions dans la chapelle du château, nous lançons donc un appel à tout artiste intéressé.

Veuillez vous manifester par e-mail à l'adresse suivante :

fmateo.mairiecastelnau@gmail.com





Les visites théâtralisées de Castelnau

Dimanches 9, 16 et 30 juillet
6, 20 et 27 août

Départ à 21h porte Minerve
devant l'épicerie.
La tropa del garrigo fait re-
vivre le temps du Seigneur
de Guers.

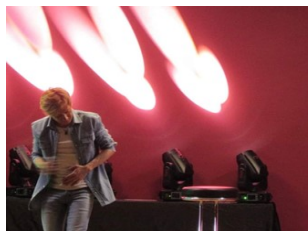
Jeudi 13 juillet, la fête nationale

Un apéritif offert par la municipalité ouvrira cette soirée de fête nationale à partir de 19h sur le parking de la salle polyvalente.

L'association du COC tiendra une buvette et organisera le repas (sur réservation – renseignement sur le site et la page Facebook de la mairie).

Pendant le repas, vous pourrez profiter d'un grand show de magie. Suivra ensuite un spectacle Fontaine et Lumière.

Pour terminer la soirée en musique, vous pourrez danser sur de la variété française et internationale chantée par Damien Auberti et Antoine Casarin.



DEPARTEMENT DU GERS
MAIRIE
DE
CASTELNAU D'AUZAN LABARRERE



RENCONTRE DES CASTELNAU

30 ans déjà !

Dimanche 30 Juillet 2023

à CASTELNAU D'AUZAN LABARRERE (Gers)

(Commune Nouvelle depuis le 1^{er} janvier 2016)

en terre du Pays d'Armagnac et d'Artagnan



Au programme

Visite du village et animations, marché de producteurs locaux, repas, spectacle « Les 3 mousquetaires ».

Préinscriptions en mairie à l'accueil ou en téléphonant au 04 67 98 13 61 avant le 15 juin.

Suivant le nombre d'inscrits, transport en bus ou covoiturage.

Coût total de la journée 35€ (28€ pour l'inscription et 7€ de frais annexes) .

Pour plus d'infos, RDV sur la page FB « Castelnau notre village ».



3^{ème} édition « Le picpoul de Pinet s'invite au château de Guers »

Vendredi 28 juillet

Après le succès des deux 1^{ères} éditions, la municipalité renouvelle sa coopération avec le syndicat de défense de l'AOP du picpoul de Pinet pour mettre à l'honneur ce cépage local et unique. La soirée aura lieu le vendredi 28 juillet à partir de 19h sur la place de la mairie et dans la cour du château.

Pour la 1^{ère} fois, la Confrérie du Picpoul de Pinet sera présente et intronisera Christian Vadim, acteur de la série « Demain nous appartient » et parrain de cette 3^{ème} édition.

Seront présents une douzaine de stands de dégustation et de vente tenus par les producteurs de Picpoul de Pinet qui feront partager leur passion aux visiteurs tout au long de la soirée.

Plusieurs stands alimentaires, artisans, producteurs locaux également (huîtres, traiteurs, snacking, mets sucrés...) agrémenteront la dégustation de vin.

Une vente de verres et de tickets de dégustation est prévue sur le site tenue par l'AOP du syndicat du Picpoul de Pinet.

Deux animations musicales sont prévues : Greg Haye et Dounia Arssi.

Cette soirée sera l'occasion d'admirer le magnifique panorama depuis la cour du château sur la vallée de l'Hérault.

A la tombée de la nuit, le patrimoine sera mis à l'honneur avec l'illumination animée de la façade de la chapelle par Franck Malbert.

CAP D'AGDE
MÉDITERRANÉE
OFFICE DE TOURISME



Fête du patrimoine Dimanche 16 septembre

Rendez-vous à 10h devant la mairie pour découvrir le beau patrimoine de Castelnau de Guers !

Noël Houlès, président de l'ASPHAC, fera une visite commentée de différents sites patrimoniaux du village : l'ermitage St Antoine, l'église St Sulpice, le château.

A midi, un apéritif sera offert par la mairie. Un repas (sur réservation) vous sera proposé par le traiteur Croqs'John. Vous pourrez ainsi manger dans la cour du château. Pensez à prendre vos couverts !

Réservation des repas (1 semaine avant) : John Maillet 06 21 51 60 65



Les journées européennes du patrimoine sont l'occasion de vous faire découvrir la richesse des sites et objets patrimoniaux de notre village, souvent méconnus.

Sondage archéologique à la chapelle Saint-Antoine ASPAHC

Au début des années 90 nous avons dégagé de ses ruines les restes effondrés de la chapelle Saint-Antoine afin d'entreprendre sa restauration. Nous avons remarqué à l'intérieur de l'édifice la présence d'une pierre tombale qui était soulevée. Il s'agissait en fait de la partie inférieure de la pierre tombale sur laquelle on pouvait lire les deux dernières lignes de l'inscription qui avait été gravée. Nous souhaitions depuis longtemps mettre à l'abri dans la chapelle latérale la pierre tombale pour éviter que le temps fasse son œuvre et efface les restes de l'inscription. L'an dernier nous avons contacté à la DRAC le service régional de l'archéologie pour savoir s'il fallait effectuer une demande d'opération archéologique pour déplacer la pierre tombale. Il nous a été demandé de solliciter une autorisation de sondage archéologique, ce qui nous a été accordé cette année. Cette opération a débuté courant avril. Elle a consisté à dégager le pourtour de la pierre tombale que nous avons ensuite déplacée à l'intérieur de la chapelle latérale où elle sera par la suite dressée et fixée contre le mur. Cette opération est réalisée en collaboration avec Céline Pardies du service archéologique de la Communauté d'agglomération Hérault-Méditerranée, de l'architecte de l'agglo Julie Sarrut et de Jean Paul Cros anthropologue.

Nous savons grâce à une publication peu connue de 1844, l'album de la vallée de l'Hérault édité à Pézenas et dont un chapitre est consacré à Castelnaud de Guers, que la pierre tombale est celle du frère *Louis Deschan*, dont la retraite fut une pratique continuelle d'austérité et de pénitence et qu'il a de tout temps été considéré comme un saint. C'était un ancien capitaine de dragons, touché de la grâce divine, et le cœur atteint des regrets d'avoir, dit-on, dans un duel, donné la mort à un de ses camarades d'armes. Il se retira jeune dans l'ermitage de Saint-Antoine à l'âge de 35 ans et y vécut pendant 47 ans dans les larmes, les regrets et les prières. Il est mort en 1748 à l'âge de 82 ans.

Voici l'inscription qui était gravée sur sa tombe :

CI GIST LE VENERABLE

FR. LOVIS DESCHAN

FLAMAN DE NATION

MORT EN ODEVR DE

SAINTETE LE VIII MA

RS 1748 AGE DE

LXXXII ANS IL EN

AVOIT PASSE XLVII

DANS CET HERMITAGE

AV MELIEV DES PLVS

RVDES PENITENCES

Nous savons à la lecture d'une annotation manuscrite que Antoine Pouzoulet avait rajouté dans le livre l'album de la vallée de l'Hérault (qu'il nous avait offert) que la pierre tombale 'existe encore en 1956 mais arrachée du caveau, bâties effondrées presque totalement'.



La pierre tombale



Déplacement de la pierre tombale

Il semble donc que l'on ait voulu récupérer la pierre tombale antérieurement à l'année 1956 et que celle-ci se soit cassée en deux parties. La partie restante mesure 1 m de long et 0,86 m de large et pèse environ 350 kilos. Elle a été taillée dans du calcaire coquillier provenant vraisemblablement des anciennes carrières du Peyral à Castelnaud.

Faire tailler une telle pierre tombale en 1748 devait avoir un cout non négligeable, ce qui prouve l'attachement des habitants de Castelnaud à l'ermite frère Louis !

Après avoir déplacé la pierre tombale, la poursuite du sondage archéologique nous a révélé une surprise. En effet après avoir enlevé une couche terreuse contenant des restes osseux humains remaniés se rapportant à un seul et même individu, nous avons dégagé une tombe qui a été creusée dans le rocher. Ce type de sépulture correspond à un usage antérieur au 18^{ème} siècle. Il semblerait donc que lorsqu'on a voulu enterrer le frère Louis on soit tombé sur une tombe médiévale ou antérieure. Les ossements découverts auront été enlevés pour laisser place à la sépulture du frère Louis. La poursuite de la fouille nous éclairera à ce sujet. Lorsque la fouille sera terminée les restes osseux qui auront été retrouvés seront après étude ré enfouis dans le sol. Une visite commentée des fouilles sera organisée à l'occasion des Journées européennes du patrimoine en septembre et une conférence sera présentée au public.

Noël Houllès



Niveau de briques sous la pierre tombale



Sépulture en coffre de pierres sous le niveau de briques



Décapage des restes osseux de la tombe rupestre

À l'école des petits Sautarochs

De mi mars à début avril, ce sont les élèves de GS CP qui se sont rendus à la nouvelle piscine de Pézenas avec un grand enthousiasme et des parents accompagnateurs motivés.



Le jeudi 23 mars, la classe de CM est allée à la rencontre de deux artisans d'art Piscénois, une couturière-créatrice de vêtements et un ferronnier, l'occasion pour eux de découvrir 2 métiers et leurs secrets.



Le lundi 27 mars, les classes de Maternelle se sont rendues à la scène de Bayssan pour assister à un merveilleux spectacle de marionnettes « Les yeux de Taqqi » évoquant un petit garçon inuit ayant perdu la vue. Une jolie fable pleine de poésie, de tendresse et de générosité !



Le 23 avril, à l'occasion du Carnaval du village, les élèves ont pu accompagner le loup lors de sa déambulation.

Les classes maternelles avaient longuement apprêté une Madame Carnaval colorée et les classes des plus grands avaient elles écrit un jugement particulièrement acerbe, l'accusant de nombreux maux. Les jolis chars et l'ambiance chaleureuse et conviviale ont fait que les élèves et leurs familles sont venus nombreux.



Le prochain grand rendez-vous de l'école est le spectacle de fin d'année qui aura lieu le vendredi 30 juin en fin de journée et sera suivi d'un repas organisé par les parents d'élèves.

Le vendredi 2 juin, afin de clôturer le travail initié en classe, tout au long de l'année sur les insectes et leur impact sur l'environnement, les 4 classes se rendront pour leur sortie de fin d'année à Micropolis dans l'Aveyron.

Bonne fin d'année scolaire à tous
Pour l'équipe enseignante
La Directrice
Julie Nadal

L'actu du service jeunesse

Ce début d'année a été pour nos petits castelnaulais riche en découverte au travers d'activités manuelles, culinaires, sportives et des visites ...

Lors des vacances d'hiver, la sortie à la neige a malheureusement dû être remplacée par une visite à Micropolis, la cité des insectes. Nous sommes partis avec le centre de loisirs de Lézignan la Cèbe, les enfants se sont bien entendus et ont vite échangé entre eux. La volonté de renouveler l'expérience est à l'ordre du jour.

Le musée des dinosaures à Mèze a ravi les petits mais aussi les grands lors des vacances de printemps.

L'arrivée du printemps nous a permis de commencer à planter les semis : brocolis, tomates cerises, tomates, poivrons ... Le bon moment pour les mettre en terre arrive à grands pas.

Un mini récupérateur d'eau est en réflexion afin de pouvoir récupérer l'eau qui n'est pas utilisée (carafe de la cantine ...). Un petit geste qui nous permettra d'arroser nos cultures mais qui est important pour l'environnement.

Pendant un mois, la visite de trois poneys dans le jardin accolé à l'école a ravi les enfants de Castelnaud. Nous tenons d'ailleurs à remercier Gaelle Exposito.

Les mercredis de mai à juillet vont être également riches en activités : un projet de fusée à eau est au programme mais aussi surprise pour les parents, création d'une fresque sur le monde marin, activités culinaires ...

L'été approche à grands pas, nous vous rappelons que le centre de loisirs sera ouvert du lundi 10 juillet au vendredi 28 juillet 2023. L'équipe pédagogique est déjà au travail pour proposer un programme qui plaira aux petits loulous et qui sera disponible début juin.

Le séjour de cet été aura lieu du 31 juillet au 4 août au centre de vacances de Saint Enimie en Lozère. A ce jour, le séjour est complet, 24 enfants partiront donc cet été pour découvrir ce village.



Club du 3^{ème} âge

Le 25 mars, les adhérents du Club du 3^{ème} Âge ont passé une belle journée.

Le matin à Saint-Thibéry a eu lieu la visite de la parfumerie MARTY où nous avons enrichi nos connaissances sur la création des parfums. S'en est suivi une dégustation d'apéritifs réalisés avec des produits naturels et de manière artisanale.

À midi, le groupe a pris la direction de Magalas pour se rendre au cabaret le Showbizz. Là, au cours du repas, était présenté un show spectaculaire, revue sexy, pétillante et dynamique ponctuée de French-Cancan. De là, le joyeux groupe s'est rendu au moulin du Mont-Ramus à Bessan pour une dégustation d'olives et d'huile d'olive.

Puis retour au village après cette journée appréciée de tous.

Tous les vendredis à 15 heures, à la petite salle près de la Maison du Peuple, nous organisons des jeux : belote, rami et autres. Venez nous rejoindre pour passer un excellent moment.



Cousido de Pleg à Pleg

Les membres de l'association ont tricoté des brassières pour les prématurés.

Elles ont été livrées dans le service qui les accueille à l'hôpital de Béziers.



Arts au château de Guers

L'association Arts au château de Guers organise son 25^{ème} salon d'arts plastiques du 3 au 10 juin 2023 à la Maison du Peuple de Castelnaud.

De nombreux artistes peintres et sculpteurs seront présents, Monsieur Moutai artiste peintre sera notre invité d'honneur.

La salle sera ouverte de 15h00 à 18h30, entrée libre.

Le vernissage aura lieu le samedi 3 juin à partir de 18h00.

Le tirage de la tombola, avec de nombreux lots dont un bon d'achat de 100 euros, clôturera cette exposition.

Nous vous attendons nombreux.



Générations Castelnau

La douceur printanière arrive pas à pas et c'est toujours avec un grand plaisir que nous vous retrouvons lors de nos diverses manifestations.

Le 12 février dernier, notre sortie en bus vers Font-Romeu a, une nouvelle fois, remporté un vif succès. En effet, les 55 adultes et enfants ayant rempli le bus ont passé une journée magnifique en profitant du soleil et de la neige en abondance.

Notre nouvelle soirée « Tapas / Karaoké » du mois de mars dernier nous a fait découvrir de grands talents de chanteurs au sein du village et c'est sans compter l'ambiance conviviale jusqu'au bout de la nuit de tous les convives présents ce soir-là.

Nous avons prévu, pour ce nouvel opus, de collecter 1€ par personne présente, dans l'optique de les reverser aux RESTOS DU CŒUR.

Près de 95 personnes étaient au rdv, l'association a donc décidé à l'unanimité de faire un don de 100€.

Nous vous proposerons une nouvelle soirée Tapas Dansante/Karaoké du même type le samedi 13 mai prochain, à la Maison du Peuple.

Le samedi 15 avril dernier, à la Maison du Peuple, nous vous avons proposé le nouveau spectacle des Miss Rétro « Music-Hall » de Bénédicte et Cindy. Près de 100 personnes avaient répondu présent et ont su admirer les froufrous / paillettes et déguisements en tout genre, autour d'une grande convivialité menée de main de maîtres par les membres de l'association.

Le Samedi 3 Juin prochain, la chorale GENERATIONS GOSPEL de l'association se déplacera à l'église de Pinet, pour son traditionnel concert GOSPEL de fin d'année. Nous vous y attendons nombreux.

Enfin, le samedi 1^{er} juillet prochain, en partenariat avec l'association AMSC, à la salle polyvalente de Castelnau, nous vous proposerons une journée récréative avec, entre autres, initiation au tir à l'arc, badminton, mur d'escalade, jeux d'eau, ventriglisse, château gonflable... avec buvette et vente de Hamburgers / Frites préparés sur place. Une soirée karaoké clôturera cette belle journée. Plus d'informations à venir prochainement.

N'hésitez pas à nous contacter via la page Facebook, Instagram ou par téléphone.

À très vite.

Les bénévoles de l'Association « GENERATIONS CASTELNAU »

Cordialement

Arnaud OZERAY

L'Association des Jeunes Pinétois
reçoit

Générations Gospel

Chorale GOSPEL dirigée par Rachel Ratsizafy
& accompagnée au piano par Cédric Chauveau



Samedi 3 Juin à 18h

CONCERT

Eglise de PINET

Entrée 5€ (gratuit pour les -12 ans)

Apéritif offert en fin de concert!



Renseignements Arnaud 06.98.85.35.55
et Maëva 06.21.00.19.96 ou sur la page f de l'association



**Générations
Castelnau**

La FNACA

Association des anciens Combattants de Castelnaud-de-Guers (FNACA) et (UNION HERAULTAISE)
Nos activités :

Après la Commémoration du 104^{ème} Anniversaire de l'Armistice de 1918, le 11 novembre 2022, nous nous sommes déplacés le 9 mars 2023 à TOURBES pour assister à un Comité Départemental FNACA.

Le 19 mars 2023, les responsables du Comité FNACA se sont déplacés à SÈTE à 9h (Cérémonie devant le MÉMORIAL Départemental des militaires morts en AFN) puis à 11h 30 au cimetière de Castelnaud pour un dépôt de gerbes.

Le 13 avril 2023 à VIAS, s'est tenu le 42ème Congrès Départemental de la FNACA, suivi d'un repas. Au cours de ce Congrès, la secrétaire d'état chargée des anciens combattants et de la Mémoire, Mme Patricia Miralles, a remis le diplôme d'Honneur de Porte-drapeau à M. Bernard Grandguillotte. Étaient présents à ce Congrès le Sous-Préfet de Béziers M. Pierre Castoldi et le Maire de Vias Jordan Dartier. Un cortège avec de nombreux drapeaux, accompagné de la musique des Sapeurs-Pompiers de l'Hérault, s'est dirigé vers la Stèle du 19 mars 1962 pour un dépôt de gerbes.

Le 8 Mai 2023 à Castelnaud, Cérémonie de la Victoire de 1945 sur l'Allemagne Nazie ; Dépôt de gerbes au monument aux Morts Avenue de Pézenas devant les Frères Barthelemy et à 11h30 au Cimetière avec lecture des Messages suivi d'un vin d'honneur et du repas du monde Combattant.

Le 96ème Congrès de l'Union Fédérale se tiendra le samedi 13 mai 2023 à MAUREILHAN.

Le Président F. Arnaud

Le club photo, d'une expo à l'autre

L'exposition du CPCG à la médiathèque de Montagnac vient de se terminer et nous préparons activement l'exposition du club de notre village.

A Castelnaud, chacun des exposants proposera une vision photographique personnelle dans un espace qui lui est consacré. Outre les membres du CPCG, des photographes d'autres clubs photo ou des amateurs sont invités à exposer avec nous.

Nous vous donnons rendez-vous le **vendredi 16 juin à 18h** pour le vernissage.

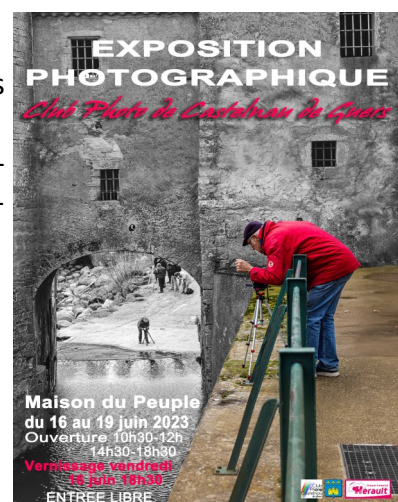
L'exposition sera ouverte du vendredi 16 au lundi 19 juin

Au plaisir de vous voir à la maison du peuple

Gérard Guiraud, président du CPCG

<https://castelnaudeguers.wixsite.com/club-photo>

<https://www.facebook.com/clubphoto.CastelnaudeGuers/>



Chefchaouen (Maroc)



Collioure



Lanzarote (Espagne)



AMSC : Association MultiSports et Culturelle de Castelnau de Guers

« PAR LE CHEMIN POUR LE CHEMIN »

C'est le titre de notre projet pour l'acquisition de deux **Joëlettes** (cf. photos).

« *Un projet de développement d'accessibilité aux activités physiques et découverte nature pour les publics en situation de handicap.* »

Porteuse de ce projet ambitieux, l'**AMSC** y travaille depuis plus d'un an. Pour dire vrai, Driss et Ariel s'y sont « attelés » avec beaucoup d'enthousiasme.

En effet, ce projet oblige à de nombreuses démarches indispensables :

- Le public visé
- La réglementation
- Les accompagnateurs pro
- Les bénévoles
- La formation
- Les partenariats
- Un budget prévisionnel détaillé...



À ce jour « Il n'existe pas sur la commune ou sur le Piscénois de proposition aidante pour les personnes limitées dans leur capacité de marche ...»

C'est un projet coûteux, qui demande beaucoup d'investissement, sur le plan matériel et humain.

La **Joëlette** est... comment dire... est « porteuse » de toutes les valeurs que l'AMSC véhicule...

Merci aux donateurs qui permettront sa réalisation.

Pour recevoir tous les documents nécessaires (projet, budget, partenariats, devis, etc...)

amsc.castenaudeguers@gmail.com

Rappel des activités AMSC :

Marie-Claude : Pilates et Gym douce.

Tél : 06 76 26 00 10

Driss : Sport Enfant. Badminton. Tir à l'Arc. Jeux de société...

Tél : 06 81 55 53 18

Ariel : C.P.N. Camp Bivouac et nature. Le vert du week-end. Rando...

Tél : 07 85 38 41 07



Et puis, l'**AMSC** organise la journée **FÊTE du SPORT le samedi 1^{er} Juillet 2023** à la Salle Polyvalente et les espaces entourant.

En partenariat avec « **Générations Castelnau** » qui vient se joindre à cette grande manifestation.

Au programme :

- Badminton, Tir à l'arc, Mur Escalade, Jeux de société, Grands jeux d'eau, et puis, des gâteries... crêpes, glaces, boissons avec un repas le soir, amical et fraternel, et puis... , en final, le bouquet, un **karaoké** d'enfer proposé par « Générations Castelnau ».

Retenez bien cette date du **samedi 1er juillet 2023**.

L'ASPAHC - Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Archéologique et Historique de Castelnaud



L'association du patrimoine l'ASPAHC organise une soirée sur le site de Saint-Antoine le samedi 15 juillet à partir de 19h.

Un repas (uniquement sur réservation) sera pris sur place. Vous y trouverez des tables et des chaises. Le menu concocté par Croq'John au prix de 15 € comprend la macaronade de la mer avec de la seiche et des moules, du fromage et une tarte aux pommes. Une buvette proposera nos vins du terroir. Animation musicale.

Les inscriptions accompagnées du règlement par chèque à l'ordre de ASPAHC ou espèces doivent être adressées chez Noël Houllès 8 place de la mairie jusqu'au 30 juin.



La Tropa d'El Garrigo

Cette année, les Visites Guidées et Théâtralisées de Castelnaud de Guers auront lieu les **dimanches 9, 16 et 30 juillet** ainsi que les **6, 20 et 27 août** et toujours à 21h, le spectacle se concluant comme à l'accoutumée par une dégustation des vins du terroir.

Encore une fois, les textes et l'histoire ont évolué.

Mais les personnages que vous affectionnez vous réservent quelques nouvelles surprises.

Départ Porte Minerve (devant l'épicerie) au son des fifres.



Les chats libres

Bonjour aux amis des petits félins de Guers, L'année 2023 a démarré très fort : 5 chats, capturés et stérilisés (3 mâles, 2 femelles dont une gestante) alors que nous n'avons pas encore reçu les bons de stérilisation de la Fondation 30 millions d'amis.

L'Association a réglé les factures (40€ le mâle, 65€ la femelle), le budget 2023 est déjà bien entamé, ce qui nous amène à relancer l'appel aux dons et adhésions : 10€ l'adhésion (moins chère qu'une place de cinéma) pour une association, d'intérêt général qui œuvre pour le "confort" de la collectivité.

Nous remercions chaleureusement les trop rares mais très précieuses personnes qui soutiennent et encouragent notre travail par leurs actions discrètes et efficaces : captures, nourrissage, soins et même euthanasies parfois à leurs frais, qui nous encouragent aussi par leurs dons et adhésions.

Bien amicalement,

Le Bureau de l'Association

Les Chats Libres



de Castelnaud de Guers

AC3 (car 3 C) Association des Copains et des Copines du Carrefour

Nous organisons pendant l'été plusieurs randonnées dans la garrigue dont deux randos bivouacs en juillet et en août.

Ces randos seront annoncées 15 jours avant par les moyens de communication de la mairie.

Le président B. Woimant



COC - Club Omnisports Castelnaulais

TAMBOURIN : Reprise de la saison en extérieur

Les équipes poussins de l'école de tambourin ont été les premières à reprendre la compétition. L'assiduité aux entraînements, dirigé par Carole Ferrier, Angel Mateo et Nicolas Guiraud, a permis aux enfants de progresser tout au long de l'hiver. Ces progrès se sont fait ressentir sur le terrain. Après deux plateaux, l'équipe 1 est toujours invaincue et jouera les prochaines rencontres en catégorie honneur. Elle est aussi qualifiée pour les demi-finales de la coupe Occitanie. L'équipe 2, composée des plus jeunes, a eu un peu de mal lors du premier plateau mais a enregistré de bons résultats par la suite. Ils progressent au fil des rencontres. Le prochain rendez-vous est fixé au 14 mai, à Mèze pour l'équipe 1 et à Castelnaud pour l'équipe 2. Le dernier plateau aura lieu le 11 juin. Concernant les équipes séniors, trois équipes sont engagées cette année en championnat. Une équipe en ligue Occitanie et deux en départementale 3. L'équipe de ligue a un peu de mal à trouver ses marques. Après une belle victoire sur le terrain du causse de la selle, elle s'est inclinée lors des trois rencontres suivantes. Espérons que l'équipe va relever la tête et renouer avec la victoire. Le championnat de départementale 3 débute le 14 mai avec deux matches sur le terrain Chris Allemand. Nous espérons vous voir nombreux pour venir encourager petits et grands lors des prochaines rencontres.



Contacts

Mail : cocastelnaulais@gmail.com

Téléphone : 06 63 40 52 14

CLUB OMNISPORTS CASTELNAULAIS

Route de Florensac
CASTELNAU DE GUERS



Tournoi de Sport adapt'Tambourin

Le mercredi 17 Mai a eu lieu un tournoi de Tambourin organisé en partenariat avec le Comité départemental de l'Hérault de Sport adapté et avec le soutien d'Hérault sport, du club de Tambourin et de la Ville de Castelnaud de guers.

Un grand merci à eux pour leur soutien.

Plus de **50 jeunes** venus de l'Hérault et de l'Aude se sont retrouvés au **Terrain Chris Allemand** pour une journée de Tambourin ventée mais appréciée.

Au programme : un tournoi inter-établissements avec: l'IME Louis Signoles de Narbonne, l'IME Robert Séguy de Pépieux, l'IES la Corniche de Sète, les IME les Hirondelles de Carcassonne et de Limoux et l'IME APAJH de Capendu.

Sète remporte le tournoi des équipes 1 face à Narbonne.

Pépieux arrive 1er du tournoi des équipes 2 face à Capendu.

Bravo à tous pour cette belle journée !!



Expression des élus minoritaires

Texte non communiqué par les élus minoritaires

Infos pratiques

405 abonnés à ce jour



L'APPLI QUI CHANGE LA VIE !

((Suivez l'actualité de la commune))

- 01 Téléchargez l'appli
- 02 Recherchez le nom de votre commune
- 03 Cliquez sur « suivre »

Vous êtes abonné !
Vous recevez toute l'actualité !

www.illiwap.com

APPLI DISPONIBLE SUR



GRATUITE
SANS PUBLICITÉ
SANS INSCRIPTION

Travaux d'économie d'énergie

Vous êtes propriétaire et vous avez un projet de travaux de rénovation énergétique (isolation, chauffage, menuiseries) ?

Pour réduire vos factures, vous pouvez contacter le **guichet unique Rénov'Occitanie de l'Agglo** afin de bénéficier de conseils et connaître les aides existantes.

PLUS D'INFOS :

Guichet Rénov'Occitanie

Courriel : guichet-renovoccitanie@agglohm.net

Tél : 04 67 21 31 30

***Permanence téléphonique :** les lundis, mardis, mercredis et vendredis matin.

***Permanence d'accueil, sur RDV :** les jeudis matin sur Pézenas et les jeudis après-midi sur Agde.



Ma rénovation énergétique

PARTENAIRE DE VOTRE
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



Pour un habitat
économique confortable coûteux



Etat civil

RGPD - Règlement Général sur la Protection des Données

A fin de respecter votre vie privée, la publication dans le bulletin municipal des naissances, mariages et décès nécessite votre accord. Une demande d'autorisation a été transmise aux familles.

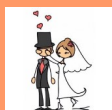
Naissances



Ava MONLLOR

Lucas ALBAJAN

Mariages



Décès

Mr GARCIA Michel

Mr BONNET Jean

Mme ARACI Annette
Épouse MILLAN

Mr ESTRANY Miguel

Mr TRUBERT Julien

Mr LAFUENTE Albert

Infos pratiques La mairie

Accueil du public

Du lundi, au vendredi
9h00/12h00

Agence postale municipale

Du lundi au vendredi
9h00/12h00

Retraits possibles des colis et des lettres recommandées l'après-midi sur RDV pris le matin.

Contacts

Marine Houlès

accueil@castelnau-de-guers.com
04 67 98 13 61

Martine Lahoz

finances@castelnau-de-guers.com
04 67 98 16 93

Marion Rubio

communication@castelnau-de-guers.com
04 99 41 00 09

Claudia Weichert

urbanisme-elections@castelnau-de-guers.com
04 67 98 16 94

Le centre de loisirs

enfancejeunesecdg34120@gmail.com
04 67 30 29 59

L'école

04 67 98 98 32
ce.0341074h@ac-montpellier.fr

Professionnels de santé

Debayle Martine, **orthophoniste**
7 bis avenue des Sautarochs - 04 67 31 47 07

Micheli Sylvie, **psychologue, psychologue holistique, hypnose**
22 rue du Peyral - 04 67 98 37 86

Raymond-Laurès Françoise, **psychologue**
5 place du jeu de Ballon - 04 67 90 75 03

Appels d'urgence

- Centre antipoison : 04 91 75 25 25 ou 04 61 49 33 33 ou 15
- ErDF Urgence dépannage électricité : 0 972 675 034
- Urgence Sécurité gaz (GrDF) : 0 800 473 333
- Gendarmerie : 04 67 98 13 65
- Police nationale : 17
- Sapeurs pompiers : 18 ou 112
- Urgences médicales / Samu : 15
- Pharmacies de garde (Serveur vocal) : 32 37 (Service facturé 0,34 €/minute)

Seulement en cas d'URGENCE, weekend et jours fériés

Numéro pour joindre un élu

06 78 64 94 77